

**TRIBUNE :** « *Tutelle ou pas Co-Tutelle ? Mmes les Ministres Aurélie Filippetti et Geneviève Fioraso indiquent, à propos du projet de loi issu des Assises sur L'enseignement supérieur et la Recherche, dans le journal Libération daté du 31 janvier qu' « il n'y aura pas de co-tutelle », le Ministère de l'enseignement supérieur assurera un rôle de « coordination ».*

Néanmoins, dessiner un paysage de l'enseignement non pas culturellement supérieur mais artistiquement supérieur, ne doit pas être l'occasion d'enterrer les questions liées aux décisions à prendre pour un fonctionnement démocratique de l'enseignement supérieur artistique.

**De quoi peuvent avoir peur les directeurs des écoles supérieures d'art pour soudain se mobiliser dans une tribune publiée par le journal Libération le 24 janvier 2013, contre le pré-projet de texte du 15 O1 2013 sur l'enseignement supérieur et le rapport Le Déaut ?**

A les lire, ils redoutent que les spécificités de l'enseignement supérieur artistiques se trouvent harmonisées et homogénéisées dans des règles communes à l'enseignement supérieur. Que ne se sont-ils posés ces questions lorsque la réforme LMD a été mise en place dans les écoles d'art ? Que n'ont-ils protestés plus vigoureusement lorsqu'il a fallu répondre aux exigences de l'enseignement supérieur sur le mémoire, la recherche, la présence de docteurs etc... De quel réveil tardif s'agit-il ?

**ONT-ILS PEUR que leur soient appliquées les règles de l'enseignement supérieur concernant la nomination par les pairs alors qu'actuellement, ils ne sont dans nos écoles, ni artistes, ni théoriciens, ni enseignants, nommés ou renommés sans véritable appel à candidatures pour une durée indéfiniment renouvelable ?** En effet en France, dans les écoles d'art, les directeurs ne sont plus artistes, ils sont rarement enseignants. Qui sont-ils ? Le plus souvent, des administrateurs nommés par le politique, et dépendant du politique avant tout, ou d'anciens directeurs qui n'ont d'artistiques que le nom. Au mieux, en fin de parcours, le Conseil d'Administration majoritairement constitué d'élus locaux entérine un pseudo projet, qui n'a jamais été validé par les équipes pédagogiques et artistiques.

*Alors si pas de co-tutelle, quelles garanties sur la mise en œuvre d'une réponse à cette question du mode de gouvernance et de nomination. Quid du statut même d'EPCC qui n'est pas adapté... à la représentativité des pairs et à l'enseignement supérieur ? (cf. rapport de la commission culture du Sénat)*

**ONT-ILS PEUR d'être obligés de faire enfin une vraie place à la collégialité dans la gouvernance des établissements au lieu de réduire la place des personnels à un nombre symbolique ?** En effet, dans nos Conseils d'Administration, il y a au mieux 3 professeurs sur 30 membres, et 5 à 6 représentants de l'ensemble du personnel. Ce sont les élus territoriaux et l'administration qui sont majoritaires. Et l'effectivité de la mise en place des instances du supérieur (Conseil scientifique, Conseil de la vie étudiante) peine à être effective.

*Alors si pas de co-tutelle, quelles garanties, pour la représentativité des pairs dans les instances de l'enseignement supérieur comme l'université ou d'autres modèles, (écoles d'architecture, écoles nationales) ?*

**ONT-ILS PEUR de dépendre d'une instance paritaire comme le CNESER pour accréditer leurs projets ?** Nos diplômes aujourd'hui, sont déjà évalués par l'AERES, passent devant le CNESER, sans que nous en soyons membres. Comme nous n'avons pas de tutelle de l'Enseignement Supérieur, nous ne sommes éligibles dans aucune des instances qui nous évaluent : nous ne sommes pas éligibles au CNESER, ni à valeur égale dans les PRES. Nos interlocuteurs même sur le plan syndical sont ceux de la fonction publique territoriale. Nos modes d'évaluation en tant qu'enseignants sont les mêmes que pour n'importe quel agent de catégorie A, B ou C dans la Fonction Publique Territoriale. Nous sommes régis par les règles de la fonction publique pour tout l'avancement de notre carrière... et jamais évalués sur notre recherche : nos œuvres, nos publications, nos expositions.

*Si pas de co-tutelle, quel sera le chef de file enseignement supérieur pour ce qui nous concerne ? Quelles seront les instances paritaires, et instances d'évaluation véritablement représentatives des pairs ?*

**ONT-ILS PEUR qu'enfin nous ayons des statuts dignes de l'enseignement supérieur qui feraient de nous des interlocuteurs reconnus ?** En effet, nous, enseignants, artistes et théoriciens des écoles supérieures d'art subissons depuis plus de 10 ans, l'absence de reconnaissance de nos statuts d'enseignants du supérieur. Depuis 2002, rien n'a bougé pour la reconnaissance de la recherche, de notre niveau de qualification, de notre reconnaissance nationale et internationale, au moins équivalente avec nos pairs universitaires. Nous sommes toujours sous la tutelle du Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique. Depuis plus de 10 ans, le Ministère de la Culture, ne cesse de nous dire qu'il ne peut rien faire pour nos statuts, car il n'est pas notre Ministère de Tutelle, mais que cela relève des collectivités.

*Alors qu'aurions-nous à perdre à une véritable co-tutelle, et si ce n'est pas le modèle requis, quel est celui du changement ?*

En outre, contrairement à l'université les règles de recrutement sont trop souvent locales, sans obligation pour les directions d'y associer les enseignants et ce, collégialement. Aucun texte ne définit les modalités de recrutement, chaque Epcc fait comme il l'entend.

Bref, les règles de l'enseignement supérieur dans nos établissements, sont loin d'être mises en œuvre. Beaucoup de ces points font d'ailleurs partie des conclusions du rapport sénatorial sur le bilan des EPCC enseignement supérieur.

*Alors, sommes-nous, nous aussi prêts à dire que nous ne voulons pas de ce projet de loi ?*

*Sommes-nous sûrs que sur le plan législatif et réglementaire un projet de loi clarifiant le rôle des tutelles affaiblirait nos écoles ?*

**LA DEFENSE DE LA SPECIFICITE DES ECOLES D'ART NE DOIT PAS ETRE SIMPLEMENT LE FAUX NEZ DU MAINTIEN DES CORPORATISMES ET D'UN SYSTEME ARCHAÏQUE.**

**Nous défendons les écoles d'art, et pensons qu'il est temps de résoudre un certain nombre de problèmes sur le plan législatif et statutaire. La solution d'une tutelle unique côté Ministère de la Culture, le Ministère n'en a jamais voulu, ni eu les moyens. Nous avons toujours demandé au Ministère de la Culture d'intégrer l'ensemble des personnels territoriaux, artistes et théoriciens dans son champ de compétence, mais il ne l'a jamais fait laissant aux collectivités une compétence enseignement supérieur relevant pourtant de l'Etat.**

**Alors que depuis plus de 30 ans, nous sommes seulement « sous le contrôle pédagogique » du Ministère de la Culture et de la Communication, faudrait-il tout d'un coup crier haut et fort qu'on va tout perdre ? Le Ministère de la Culture finance à moins de dix pour cent nos 37 Etablissements Publics de Coopération Culturelle, écoles supérieures d'art et de design.**

**ALORS DE QUOI ONT-ILS PEUR ?**

**Oui, bien entendu, il faut reconnaître la spécificité de l'ensemble des enseignements artistiques et créer une tutelle digne de ce nom. Mais peut-être est-ce le moment de trouver un véritable pilote pour l'ensemble des « enseignements artistiques supérieurs ».**

**Quoiqu'il en soit, l'essentiel c'est la considération de la place de l'Art dans notre Société et pas de savoir si le pré carré des uns ou des autres risquent de se perdre dans la masse. Il convient de réfléchir ensemble artistes, théoriciens, enseignants et directeurs précaires, à quel paysage de l'enseignement supérieur artistique nous tenons, et quelles sont les réformes nécessaires.**

**A la CNEEA, nous appelons, donc à considérer réellement une refondation de l'enseignement supérieur, et plutôt que de se demander ce qu'on a à perdre, à dire haut et fort que l'enseignement supérieur artistique c'est autre chose, que le fonctionnement actuel des écoles. Pour avoir co-organisé les Assises des écoles supérieures d'Art en 2006 puis en 2010, et invités nos pairs universitaires lorsqu'ils étaient en pleine grève contre la LRU, les Labex..., nous savons combien nous avons des problématiques et des revendications communes, en terme de gouvernance, d'autonomie, de création et de non rentabilité. Les logiques entrepreneuriales caricaturales dans certaines de nos écoles, sont aussi à l'œuvre à l'Université.**

**C'est sur la définition de l'enseignement supérieur, de la démocratie universitaire et non universitaire que nous devons nous battre, ensemble pour que chaque intelligence et création soient possibles. En effet, c'est une modification globale de l'enseignement supérieur artistique qui doit avoir lieu. Ainsi, bien entendu ce n'est pas du Ministère de la Culture dont nous ne voulons pas « nous couper », mais de l'ART. Et cela signifie donc une réelle reconsidération de l'Art comme ce qui va modifier la culture, et la société.**

**Notre société, est-elle capable de penser que la force de demain est avant tout aussi une société d'artistes, et que pour cela, il convient d'inventer des logiques propres et respectueuses de la singularité de chaque domaine.**

**NOUS, NOUS N'AVONS PAS PEUR DE L'ART, la formation à l'Art par l'Art, c'est notre quotidien, les écoles nous y sommes, nous les faisons. Nous n'avons pas peur de notre capacité à former des Artistes, ni d'affirmer des modèles singuliers et non uniformisés. Nous n'avons pas peur de l'Art comme dimension universelle.**

LA CNEEA. Coordination Nationale des Enseignants et des Ecoles d'Art. [www.cneea.fr](http://www.cneea.fr) ; [contact@cneea.fr](mailto:contact@cneea.fr).

CETTE TRIBUNE SERA ADRESSEE A NOS TROIS MINISTRES CONCERNEES, MMES LEBRANCHU, FILIPPETTI ET FIORASO.

En effet, pour les artistes, théoriciens, enseignants dans les EPCC, écoles supérieures d'art et tous agents dans la Fonction Publique Territoriale : leur ministre de tutelle c'est Mme LEBRANCHU. Mme FILIPPETTI ayant le seul « contrôle » pédagogique, et le Ministère de Mme FIORASO, étant un interlocuteur incontournable pour la collation de grade

**En termes de « Tutelles », il est temps de les réunir : sur le volet de décentralisation, la loi de création et la loi concernant l'enseignement supérieur pour enfin mettre en œuvre les modifications législatives demandées depuis plus de 10 ans en faveur d'un enseignement artistique supérieur. « Le changement c'est maintenant » ?**